

RESUME

A travers ce pacte de croissance, la N-VA souhaite émettre des propositions destinées à résoudre de manière énergique les problèmes économiques majeurs et à relever les défis dans ce domaine. Au vu de la situation délicate dans laquelle nous nous trouvons, le paquet de mesures se veut neutre d'un point de vue budgétaire et engendrera même à moyen et à long terme des effets positifs.

AU NIVEAU FEDERAL

Volet 1 : le renforcement de l'attrait financier du travail

La N-VA exige **que le travail soit récompensé** dans ce pays. Nous sommes actuellement les champions du monde en matière de charge fiscale sur les salaires, une première place peu enviable.

Le coin salarial belge (la différence entre le coût d'un travailleur pour son employeur et le salaire net que perçoit ce travailleur) est le plus élevé de toute l'Europe.

La charge fiscale marginale est problématique et n'incite pas à travailler, surtout pour les plus faibles revenus. En effet, sur 100 euros supplémentaires perçus, jusqu'à 75 euros sont parfois prélevés par l'Etat et la sécurité sociale.

Propositions concrètes :

- **Le renforcement de l'attrait financier du travail : des cotisations progressives payées par le travailleur à l'ONSS (actuellement 13,07%)**
 - Augmentation du salaire net perçu par ceux et celles qui gagnent moins de 5000 euros bruts. Les principaux bénéficiaires sont les faibles et moyens revenus.
 - Suppression des pièges à l'emploi grâce à un élargissement du fossé entre les allocations de chômage et le revenu salarial.
 - Suppression du piège au bas salaire à travers une réduction de la charge fiscale marginale : l'écart entre le montant brut et net pour 1 euro supplémentaire perçu devrait à l'avenir se réduire.

Afin de renforcer l'attrait financier du travail, la N-VA veut rendre progressives les cotisations payées par le travailleur (13,07 pour cent de bonus à l'emploi pour les bas salaires).

Nous souhaitons mettre en œuvre cette réforme le plus rapidement possible afin que les salaires nets des travailleurs (et inférieurs à 5000 euros bruts) augmentent dès le 1^{er} août.

A travers cette mesure, la N-VA entend atteindre deux objectifs : d'une part, soutenir le pouvoir d'achat de la population active et, de cette manière, stimuler la demande nationale et, d'autre part, activer le marché de l'emploi. Le coin salarial diminuera et le fossé entre allocations de chômage et salaire s'élargira, ce qui permettra de renforcer l'attrait financier du travail. La progressivité des cotisations payées par le travailleur à l'ONSS sera également à l'origine d'une réduction de la charge marginale et, par conséquent, le fait de travailler ou de gagner plus sera davantage récompensé.

Dans le cadre du financement de la réforme de l'ONSS, la N-VA souhaite suivre la recommandation européenne et rendre les charges moins défavorables à la croissance, notamment les taxes indirectes. La N-VA entend dès lors financer la progressivité des cotisations payées par le travailleur à l'ONSS au moyen d'une augmentation à 22% du taux général de la TVA (à supprimer de l'index), à laquelle il convient d'ajouter les revenus issus de la lutte contre la fraude, afin que les montants passent directement des fraudeurs aux contribuables honnêtes et courageux. A long terme, le financement doit être en partie assuré par les recettes des réformes structurelles du marché de l'emploi.

Volet 2 : créer de l'emploi à travers des réformes fiscales

La N-VA veut mettre en œuvre une **réforme fiscale** pour les entreprises traçant les contours de la politique pour les années à venir. Cette réforme doit mettre un terme à l'insécurité juridique à laquelle de nombreuses entreprises restent confrontées.

Propositions concrètes :

- **Remplacement progressif de la déduction des intérêts notionnels par une diminution générale du taux d'imposition**
Suppression progressive des intérêts notionnels d'ici 2015. Ceux-ci seront compensés par une baisse graduelle du taux général d'imposition des sociétés à 21% en 2015.
- **Encourager davantage la R&D et l'innovation**
Nous proposons une série de mesures destinées à récompenser davantage en matière fiscale les entreprises qui décident d'investir dans le domaine de la recherche et du développement et dans l'innovation.
- **Offrir un régime de holding compétitif**
La Flandre veut attirer sur son territoire des centres de décisions, raison pour laquelle la déduction des dividendes sera élargie.
- **Elargir la base imposable**
La suppression des intérêts notionnels, le renforcement des mesures en matière de déduction des RDT (revenus définitivement taxés) et des règles de capitalisation plus claires devraient permettre une marge budgétaire suffisante afin de réduire le taux général.
- **Renforcer l'attractivité fiscale de l'augmentation des capitaux propres**
Les recettes maintenues au sein de l'entreprise bénéficieront d'un régime fiscal avantageux.

Au niveau régional, nous entendons conférer progressivement aux entités fédérées une autonomie fiscale en matière d'impôt sur les sociétés :

- **Autonomie tarifaire**
Via des centimes additionnels ou soustractif sur le taux de base fédéral
- **Les déductions fiscales**
Fixer les déductions et exonérations dans des compétences régionales élargies
Transférer intégralement le budget des déductions fiscales pour lequel les entités fédérées sont compétentes

Notre régime fiscal actuel est trop complexe et la charge est trop élevée. La déduction des intérêts notionnels a eu ses avantages mais s'est complètement érodée au cours de ces dernières années. La N-VA veut dès lors mettre en œuvre une réforme fiscale destinée à renforcer notre compétitivité et à définir les règles pour les années à venir.

Un taux nominal moins élevé (la première règle recherchée par les investisseurs) renforcera notre compétitivité aux yeux de ces derniers. En investissant dans une large mesure dans la recherche et le développement et en élargissant la déduction des RDT (revenus définitivement taxés), nous entendons attirer davantage de projets d'investissement, caractérisés par un montant d'investissement moyen plus élevé et une création à long terme d'emplois à haute intensité de main-d'œuvre et dans le domaine de la connaissance.

Les réformes fiscales permettront, non seulement, de mettre en place un régime fiscal simplifié et plus compétitif, mais elles seront aussi à l'origine d'un renforcement de la justice. L'écart entre les montants payés par les entreprises en termes d'impôt des sociétés n'a jamais été aussi important. Certaines paient des impôts très élevés, tandis que d'autres parviennent à ne rien payer, ou seulement une somme dérisoire. Grâce à cette réforme, chaque entreprise paiera des impôts corrects sur ses revenus belges.

Enfin, à travers un nouveau régime fiscal (l'exonération temporaire des bénéficiaires maintenus au sein de la société), la N-VA entend stimuler davantage la croissance des capitaux propres. Cet élément compte parmi les effets positifs essentiels de la déduction des intérêts notionnels et nous souhaitons donc continuer à soutenir cette évolution.

Volet 3 : créer de l'emploi à travers des réformes fiscales

Il convient également d'aborder la problématique du **handicap des coûts salariaux**. Selon l'OCDE, depuis l'introduction de la norme salariale en 1996, ce handicap a atteint plus de 10%, ce qui indique que la loi actuelle et, surtout, le mécanisme de correction, ne fonctionnent pas.

Les conséquences se remarquent sur le plan économique. Dans son « enquête approfondie » du 30 mai dernier, la Commission européenne exprime sa préoccupation quant à l'évolution de notre balance commerciale (la différence entre les exportations et les importations). Selon la Commission, le recul de cette dernière suit un rythme comparable à celui observé dans les pays voisins se trouvant actuellement dans une situation délicate sur les marchés financiers.

Propositions concrètes :

- **Une fixation des salaires moderne**
 - Seuls les accords all-in restent déclarés comme généralement contraignants en ce qui concerne le secteur public et privé.
 - Un mécanisme d'indexation automatique astucieux reste d'application en ce qui concerne les allocations sociales (telles que les pensions).

La N-VA souhaite moderniser notre système actuel et veut également que seuls les accords all-in restent généralement déclarés comme contraignants et ce, afin de résoudre cette **problématique des coûts salariaux**. Cette réforme du modèle social doit donner l'opportunité aux entreprises, lorsque la situation est favorable, de permettre à leurs travailleurs de profiter des résultats et, lorsque la situation est défavorable, de partager le fardeau.

Les accords all-in doivent insuffler une nouvelle dynamique au modèle de concertation sociale de ce pays et accroître la flexibilité des secteurs et entreprises.

En ce qui concerne les allocations sociales (telles que les pensions), la N-VA souhaite maintenir un mécanisme d'indexation automatique et ce, dans le but de garantir le pouvoir d'achat des groupes les plus faibles de notre société. Il convient d'améliorer astucieusement le mécanisme actuel afin, par exemple, d'augmenter la prévisibilité pour les finances publiques.

Volet 4 : les prix de l'énergie

Il est également nécessaire de résoudre le problème des **prix énergétiques élevés**. Les mesures nécessaires ont été prises au niveau flamand afin de mieux contrôler les coûts dans les prochaines années. Des mesures s'imposent également au niveau fédéral dans le but d'améliorer la compétitivité de nos entreprises.

Propositions concrètes :

- **Plafonner les taxes fédérales**
 - Imposer un plafond maximum pour la contribution fédérale et le supplément offshore (tant pour la connexion que pour la production).
- **Ne pas répercuter sur le consommateur le financement de l'énergie éolienne offshore**

- Mettre en œuvre une mesure de soutien dégressive dans le cadre de laquelle le prix des certificats d'énergie verte offshore serait lié au prix de l'énergie.
- **Réduction durable sur l'énergie verte**
 - Une formule transparente octroyant aux entreprises 10% de réduction par rapport aux frais.

AU NIVEAU FLAMAND

La Flandre a été parmi les premières régions européennes à dégager un excédent budgétaire, principalement grâce à un assainissement des dépenses. Les investissements importants ont été épargnés et les pouvoirs publics ont été priés de renforcer leur efficacité avec moins de moyens et d'effectifs. La N-VA souhaite toutefois passer à la vitesse supérieure également au sein du gouvernement flamand et mettre tout en œuvre afin de stimuler la croissance économique.

Volet 5 : les permis

La politique actuelle en matière de permis doit être poursuivie. Simplification, sécurité juridique et clarté en sont les mots-clés.

La N-VA souhaite que le gouvernement flamand participe à la mise en œuvre rapide du permis unique (de bâtir et d'environnement).

Le modèle de la « fusée à trois étages » doit devenir la norme en matière de projets. L'intérêt du trajet préliminaire gagne à cet égard en importance. Le nombre d'enquêtes publiques sera réduit. Le projet doit également pouvoir être réalisé dès que l'entrepreneur reçoit le feu vert.

Volet 6 : le nouvel accord sur les carrières

La N-VA veillera scrupuleusement au respect des termes du nouvel accord sur les carrières et entend poursuivre sur la voie prise afin d'activer davantage le marché de l'emploi.

Volet 7 : les investissements

Afin de créer un climat d'investissement favorable, la N-VA souhaite renforcer l'engagement destiné à, d'ici 2020, exonérer entièrement de précompte immobilier les entreprises industrielles qui réalisent des investissements majeurs en matériel et en outils. Si les mesures actuelles ne sont pas suffisantes, la N-VA prendra le plus rapidement possible d'autres initiatives au sein du gouvernement flamand.

Volet 8 : recherche et développement

Enfin, la N-VA s'assurera que le gouvernement flamand respecte sa politique ambitieuse en matière de recherche et de développement. Le gouvernement poursuit son trajet de dépenses initial et

entend de cette manière atteindre l'objectif européen en 2020 (dépenses publiques en R&D de 1% du PIB).